

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE490

présenté par

Mme Santais, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 3, substituer à la première occurrence du mot :

« de »,

les mots :

« permettre la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement apporte une amélioration rédactionnelle afin que que la dynamique de développement de la montagne engage une démarche positive de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.